

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 juillet 2020 Par suite d'une convocation en date du 06 juillet 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Délibération n°D_2020_07_10_25	Etaient présents : M. BUDA Louis, M. CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, M. COMÉ Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. BRUNIER Marc à M. REGARD Norbert, Mme COMBES Emilie à Mme CECCON Anne-Marie, M. GECHELE Jean-Philippe à M. CANICATTI Georges Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. EUSTELLE Laurent est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » (nomenclature M14) – Vote du budget primitif de l'exercice 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin », comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 421 831.00 €

Dépenses d'investissement : 0.00 €

Recettes de fonctionnement : 421 831.00 €

Recettes d'investissement : 121 987.10 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	421 831.00 €	421 831.00 €
Section d'investissement	0.00 €	121 987.10 €
TOTAL	421 831.00 €	543 818.10 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	421 831.00 €	421 831.00 €
Section d'investissement	0.00 €	121 987.10 €
TOTAL	421 831.00 €	543 818.10 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 07 septembre 2020 Et de la publication le : 13 juillet 2020	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 10 juillet 2020 Le Maire, Georges CANICATTI
---	--


